

RUTEGESHA Sébastien
c/o Banque de Kigali
B.P. 175 KIGALI

Kigali, le 14 Juin 1984

A traiter par APF
Date suite 22-06-84
12744/-

A Monsieur le Bourgmestre de
la Commune Urbaine de NYARUGENGE
KIGALI

Objet: Ma maison et mes
biens personnels.

Monsieur le Bourgmestre,

Suite à notre entretien téléphonique du 12/6/1984 et à mon entretien verbal avec le Premier Avocat Général près la Cour de Cassation en date du 13/6/1984 au cours duquel vous m'avez fait la proposition de renoncer aux plaintes que j'ai soumises aux autorités judiciaires, quitte à votre part de me remettre ma maison et mes biens personnels que vous détenez jusqu'à ce jour,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que votre demande sera honorée dans la mesure où j'aurai recouvré mes droits les plus absolus et tel qu'il vous a été demandé par les autorités que nous avons approchées.

Vous remerciant à l'avance de la suite urgente que vous réserverez à la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'assurance de ma considération distinguée.

RUTEGESHA Sébastien.

Copie pour information à:

- ✓ - S.E. Monsieur le Président de la République à KIGALI
- Monsieur le Ministre de l'Intérieur et du Développement Communal à KIGALI
- Monsieur le Ministre de la Justice à KIGALI
- Monsieur le Procureur Général près la Cour de Cassation à KIGALI
- Monsieur le Préfet de Préfecture à KIGALI
- Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance à KIGALI